

# GUIDE DE L'ETUDIANT

M1

MASTER MEEF 2D



2018-2019

# GUIDE DE L'ETUDIANT EN MASTER MEEF

La formation initiale des enseignants s'inscrit désormais dans le cadre de l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation (ESPE) de l'académie de Nice.

Cette école est ouverte sur les autres composantes de l'université de Nice et développe une démarche partenariale avec l'université de Toulon. Elle est également ouverte sur le milieu scolaire et associe à son fonctionnement l'ensemble des praticiens de terrain désignés par le Rectorat.

## Le mot de la Directrice de l'ESPE

### **Bienvenue à l'ESPE de l'Académie de Nice !**

Vous vous êtes inscrit(e) à l'ESPE de l'Université de Nice ou de Toulon pour préparer un master MEEF. Ce livret va vous permettre de mieux comprendre de quoi est composée la formation.

Cette formation a une double ambition :

- d'une part, vous préparer au concours de recrutement que vous avez choisi (CAPES, CAPLP, CAPET, Agrégation...) à l'occasion de la première année de Master tout en vous faisant découvrir, par des stages adaptés, le métier d'enseignant ;
- d'autre part après la réussite au concours, vous préparer, en deuxième année de Master, à l'exercice du métier d'enseignant par une formation en alternance au cours de laquelle vous serez à la fois étudiant à l'ESPE et enseignant fonctionnaire stagiaire en établissement.

Les stages seront des moments importants de votre parcours car ils vous permettront de prendre progressivement connaissance du métier. Vous serez en cela accompagné(e) par des tuteurs (un tuteur établissement et un tuteur universitaire en deuxième année de master).

Le MEEF, comme tout Master universitaire, s'accompagne de la rédaction et de la soutenance d'un mémoire. Il s'agit d'un mémoire de recherche à dimension professionnelle. Ce mémoire intégrera des résultats scientifiques récents en vue d'alimenter une réflexion sur votre pratique de classe et de participer au développement des compétences professionnelles attendues.

Formation à l'ESPE, stages en établissement et réalisation du mémoire ont pour seul enjeu de développer les compétences nécessaires au métier d'enseignant, c'est-à-dire de vous faire prendre graduellement connaissance de la réalité du métier.

Je vous souhaite de profiter pleinement de chaque instant de cette formation et d'en être les acteurs principaux.

**Isabelle Negro**

Professeure des Universités

Directrice de l'ESPE de l'Académie de Nice

LE MASTER ENSEIGNEMENT EDUCATION FORMATION (MEEF) .....	4
L'ANNEE DE M1 .....	5
Assiduité et absences .....	5
Emploi du temps .....	5
Formations disciplinaires : UE1, UE2, (et UE3) .....	6
Le tronc commun – Culture commune et scientifique UE4 ou UE3 .....	6
Le contexte d'exercice du métier - UE4 ou 3 – ECUE1.....	6
La langue vivante - UE4 ou 3 – ECUE2 – S1 .....	8
Le numérique éducatif (Technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement- TICE) – UE4 ou 3 – ECUE3.....	10
Mise en situation professionnelle UE5 ou 4 .....	11
Stage – UE5 ou 4 – ECUE1 – M1 .....	11
Premier stage de OPA .....	12
Second stage de OPA.....	13
L'initiation à la recherche : Culture scientifique – UE5 ou 4 – ECUE2 du S2.....	14
Plagiat .....	15
Evaluation de la formation .....	16
Concours du second degré.....	16
Annexe 1 : Coordonnateurs des différents parcours M1/M2 MEEF .....	17
Annexe 2 : Coordonnées scolarités et secrétariats.....	19
Annexe 3 : Compte-rendu de visite de Stage – UE5 – ECUE1 .....	19
Annexe 4 : Modalités Générales de contrôle des connaissances .....	24
Annexe 5 : SYNTHÈSE : M1 ET M2 MASTER MEEF Mention 2nd degré : COMPENSATION - VALIDATION – CAPITALISATION .....	31
Annexe 6 : Abréviations – Sigles - Acronymes .....	32
Annexe 7 : Calendrier de l'année scolaire 2018-2019 .....	34

## **LE MASTER ENSEIGNEMENT EDUCATION FORMATION (MEEF)**

Il constitue à la fois une formation universitaire exigeante, intégrant une initiation à la recherche, une préparation au concours de recrutement, ainsi qu'une formation professionnelle en alternance adossée à des stages d'observation, de pratique accompagnée et de responsabilité. Des passerelles et des dispositifs de réorientation sont prévus pour les étudiants amenés à modifier leur projet professionnel ou leur parcours universitaire.

Ce master vise à former de futurs spécialistes de l'éducation et de la formation.

Objectifs pédagogiques :

- la maîtrise de connaissances disciplinaires et didactiques ;
- le développement de gestes et de compétences professionnels ;
- la maîtrise de connaissances dans le domaine des sciences de l'éducation ;
- une attitude critique face à sa propre pratique professionnelle et aux connaissances scientifiques sur laquelle elle se fonde.

Objectifs scientifiques :

- acquérir une méthodologie de la recherche universitaire qui favorise l'articulation de réflexions didactique, pédagogique, disciplinaire et épistémologique permettant des allers retours entre terrain et formation ;
- acquérir une culture scientifique dans un domaine disciplinaire de compétence spécifique ou dans des domaines scientifiques qui peuvent avoir une pertinence pour les questions d'éducation ;
- être capable de présenter une problématique professionnelle en identifiant les ancrages théoriques qui ont permis l'élaboration et la gestion de situations d'enseignement.

Le master conduit aux métiers d'enseignant et de personnel d'éducation en école primaire ou dans le secondaire (collèges et lycées). Il prend en compte le référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (arrêté du 1-7-2013 - J.O. du 18-7-2013). Il mène aussi aux métiers de l'éducation et de la formation et permet également la poursuite d'une formation en recherche au-delà du master.

# L'ANNEE DE M1

## Assiduité et absences

Les étudiants doivent suivre tous les enseignements de toutes les unités de l'année. Tous les étudiants sont inscrits sous le régime du contrôle continu sauf ceux dispensés d'assiduité (voir MCC *annexe 5*). L'assiduité des étudiants en contrôle continu est obligatoire. La non-assiduité est susceptible d'entraîner des conséquences en termes d'évaluation, y compris en termes de droit à des allocations ou Bourses liées à des obligations d'assiduité aux enseignements.

Pour connaître les cas qui permettent d'être dispensé d'assiduité sur présentation d'un justificatif à la scolarité, voir les MCC en *annexe 5*.

## Emploi du temps

Vous pouvez accéder à l'emploi du temps sans mot de passe à l'adresse :

<http://planning.espe-nice-toulon.fr/etudiant?login=true>

Choisir l'onglet « Promotions » et dans le menu déroulant « en grille ».

Choisir ensuite le parcours « M1 MEEF (Discipline) » pour les parcours niçois ;  
« LAS M1 MEEF (Discipline) » pour les parcours toulonnais ;  
« DRA (Discipline) M1 MEEF » pour les parcours dracénois.

Puis sélectionner le numéro de la semaine du calendrier civil.

The screenshot shows the 'Espace Étudiants' interface. At the top, there are navigation tabs: 'Étudiants', 'Promotions', and 'En grille'. The 'Promotions' tab is selected. Below it, a dropdown menu is open, showing 'M1 MEEF LETTRES'. The main area is a weekly timetable grid. The header shows dates from 'samedi 26 Sept' to 'samedi 03 Oct'. The grid has time slots from 08:00 to 21:00. Courses are listed in colored blocks: red for 'MEEF Lettres (Discipline)', grey for 'Contribution cours YOUSSEF', 'Accompagnement stage OSWARD', and 'Contribution cours ROUSSEL', green for 'COM Cours de base', and blue for 'Langue Française & Arts WRITRE'. A red circle highlights the number '29' in the calendar header, and blue arrows point from the text above to the 'Promotions' tab and the dropdown menu.

Dès que l'inscription est réglée, votre compte universitaire est créé automatiquement. Il suffit de le valider à l'adresse : <http://ent.unice.fr/> puis "Gestion des identités numériques".

### Formations disciplinaires : UE1, UE2, (et UE3)

Pour avoir des précisions sur ces UE qui concernent la formation disciplinaire, consulter le flyer et la maquette de votre parcours. Ils sont à votre disposition sur la plateforme espé <http://espe-nice-toulon.fr/espe> ou contacter votre responsable de parcours dont les coordonnées se trouvent à la page « Informations utiles : contact, Coordonnateurs des différents parcours MEEF ».

### Le tronc commun – Culture commune et scientifique UE4 ou UE3

Les enseignements transversaux sont constitués de trois catégories : le Numérique éducatif (Numérique éducatif ou Tice), une langue vivante (LV), et le Contexte d'exercice du métier. Tous les étudiants du 2<sup>nd</sup> degré participent à ces formations sans distinction de parcours de façon à créer une culture commune entre les étudiants issus des différents parcours et amenés à collaborer au sein des établissements. Cette UE est composée de trois ECUE.

#### Le contexte d'exercice du métier - UE4 ou 3 – ECUE1

UE4 – ECUE1	Contexte d'exercice du métier				
	Obligatoire	Responsable	TD	Modalités d'évaluation	ECTS
M1 - S1		Cécile BOURIN	36 heures	Contrôle continu	4
M1 - S2			24 heures	Contrôle continu	3

Les enseignements du bloc « Contexte d'exercice du métier » interviennent pendant les quatre semestres du Master MEEF.

Les thèmes traités sont ceux qui apparaissent dans les textes suivants :

- « Cadre national des formations liées aux métiers du professorat du premier et du second degré et de l'éducation » (janvier 2013),
- Les propositions du CSM, « Réflexion sur la définition des 5 blocs de compétences » (janvier 2013),
- Les textes définissant les nouveaux concours,
- La note du MEN/MENSR du 30 avril 2015 concernant la mise en œuvre du tronc commun.

## Les contenus

### Semestre 1

Les enseignements du premier semestre doivent vous sensibiliser à une bonne connaissance de l'élève et de son parcours.

Intitulé	Contenu	Vol. horaire. Total
<b>Entrer dans le métier d'enseignant en s'appropriant son enjeu principal : la réussite de tous les élèves</b>	Développement de l'adolescent-Processus d'apprentissage  Evaluation Approche par compétences, Socle commun de connaissances, de compétences et de culture  Réussite éducative de tous, Hétérogénéité et pédagogie différenciée  Question de l'inclusion (aspect réglementaire) - Besoin Educatifs Particuliers - Aspects administratifs (classe relais, ULIS, MDPH)  Lutter contre toutes les formes de discrimination	36h

### Semestre 2

Les enseignements du deuxième semestre sont consacrés à la connaissance du système éducatif, à la transmission des valeurs de la République. Ils doivent permettre de comprendre le fonctionnement du service public dans lequel les Professeurs Fonctionnaires Stagiaires Etudiants (PFSE) vont travailler en M2. Par ailleurs, ces éléments pouvant être mobilisés lors des épreuves orales des concours de recrutement, il est pertinent de les proposer à proximité de ces épreuves (fin d'année de M1).

Intitulé	CONTENUS	Vol. horaire total
<b>Entrer dans le métier en connaissant le système éducatif : ses fondements, ses valeurs</b>	Valeurs et principes du système éducatif et de la république  Connaissance de l'histoire du système éducatif - Comparaison avec autres systèmes européens  Droits et valeurs, éthique du PLC  Convention Internationale des droits de l'enfant, Droits et	24h

	devoir de l'élève Morale laïque Obligations en matière de sécurité, enfance en danger, signalement Pilotage pédagogique et éducatif Organisation administrative et budgétaire d'un EPLE Autres partenaires Différents conseils dans l'école (conseil pédagogique, des enseignants, ...) Sorties Scolaires Management des Ressources Humaines Organisation administrative de l'Éducation Nationale	
--	--	--

### ***Evaluation de l'ECUE1 de l'UE4***

La note pour ECUE1 est une moyenne d'au moins deux notes ; chaque note étant attribuée sur un thème différent. Vous n'avez pas le choix des thèmes à traiter ; leur affectation se fait par tirage au sort.

Pour l'évaluation, tous les échanges se font par l'intermédiaire de la plateforme de l'ESPE <https://eformation.espe-nice-toulon.fr/> : l'envoi des sujets par les enseignants et la remise des devoirs par les étudiants.

Vous serez informés officiellement par mail (adresse étudiante) du dépôt des sujets à traiter. Une date limite de remise des devoirs sera indiquée très clairement ; il vous faudra la respecter. Un tutoriel sera mis en ligne pour vous expliquer comment déposer vos devoirs (cette opération est en fait très simple).

Les correcteurs corrigeront les devoirs en ligne, en mettant une note et des commentaires sur les copies des étudiants.

### **La langue vivante - UE4 ou 3 - ECUE2 - S1**

#### ***Pour les parcours linguistiques (Allemand, Anglais, Espagnol et Italien)***

Les étudiants des parcours linguistiques auront un enseignement complémentaire de didactique de la discipline sur ce volant de 20 heures.



Pour les parcours non linguistiques

UE4 – ECUE2	Langue vivante sauf parcours LV (Anglais, Allemand, Espagnol, Italien, ...)				
M1	Obligatoire Non compensable	Responsable	TD	Modalités d'évaluation	ECTS
		Sophie LABOZ Sophie.LABOZ@unice.fr	16 heures	Contrôle continu	1

Les enseignements de LV visent à faire acquérir les compétences linguistiques de niveau B2 pour tous les étudiants de toutes les mentions. Les enseignements de linguistique en présentiel sont complétés par des entraînements individuels en autonomie, dans des centres de ressources en langue (CRL, voir ci-dessous), pour permettre à tous les étudiants d'atteindre le niveau attendu.

### *Modalités de contrôle de connaissances*

Le niveau attendu en fin de M2 est celui du niveau B2 (niveau du baccalauréat français). L'évaluation se fera sous la forme d'entraînement aux épreuves de type Cles de niveau B2. Ce dernier comprend quatre épreuves complémentaires. A l'écrit : compréhension de l'oral, compréhension de l'écrit, expression écrite et un oral : interaction orale.

Une note minimale de 08/20 est nécessaire en M1.

*Attention*, la Langue vivante est validée avec un minimum de 10 en M2 (la note moyenne attestant d'un niveau B2) ; elle n'est pas compensable par une autre ECUE !

### *Les enseignants d'anglais*

- sur Toulon : Mme Waight Sylvie, [Sylvie.WAIGHT@unice.fr](mailto:Sylvie.WAIGHT@unice.fr) ;
- Sur Nice et Draguignan : [pamela.mc-clure@ac-nice.fr](mailto:pamela.mc-clure@ac-nice.fr) ; [Sophie.LABOZ@unice.fr](mailto:Sophie.LABOZ@unice.fr); [Emma.BRILLARD@unice.fr](mailto:Emma.BRILLARD@unice.fr) .

### *Langue vivante autre que l'anglais*

Sur Nice : Pour les enseignements d'espagnol, joindre M. [Jose.GOMEZ@unice.fr](mailto:Jose.GOMEZ@unice.fr), et pour l'Italien, joindre Mme [Isabelle.PICARLE@unice.fr](mailto:Isabelle.PICARLE@unice.fr) .

Sur Toulon : Pour les enseignements d'espagnol, joindre M [jose.garcia-romeu@univ-tln.fr](mailto:jose.garcia-romeu@univ-tln.fr)

### *Coordonnées des CRL*

- sur Nice : [http://sites.unice.fr/scl/crl/images/annoncea3\\_crl-scl\\_2014a.pdf](http://sites.unice.fr/scl/crl/images/annoncea3_crl-scl_2014a.pdf)
- sur le Var : <http://www.univ-tln.fr/Centre-de-Ressources-en-Langues-CRL.html>

Renseignements sur les épreuves du Cles : <http://www.certification-cles.fr/>

### **Le numérique éducatif (Technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement- TICE) – UE4 ou 3 – ECUE3**

Les enseignements TICE sont axés sur l'acquisition d'une culture numérique et sur l'utilisation des outils numériques dans la conception et la mise en œuvre de séquences de classe, en référence aux compétences exigées dans le cadre du C2i2e. Ces enseignements interviennent sur les 4 semestres du master.

UE4 – ECUE3	Tice ou Numérique éducatif				
M1 – S2	Obligatoire	Responsable	TP	Modalités d'évaluation	ECTS
		Luc FRENOIS et l'enseignant	18 heures	Contrôle continu	1

#### ***Calendrier de l'ECUE***

Afin d'exploiter au mieux le(s) stage(s) et de permettre une validation progressive des compétences attendues, les dix-huit heures sont réalisées pour partie par anticipation au S1. Deux heures sont assurées par les praticiens de terrain sur chacun des semestres.

Fermeture de la plateforme pour le dépôt de vos contributions prévue **début mars**.

#### ***Organisation de la formation***

##### **Période 1 (avant le stage 1)**

Présentation du dispositif, typologie d'usages du numérique éducatif, innovations pédagogiques à l'aide du numérique ; Mise en projet (choix des sujets, constitution des groupes, outils et services de travail collaboratif, logique d'auto-formation...) ; Ressources et services en établissement (réseau des acteurs du numérique pédagogique, équipements et usages, ENT, ENE, plates-formes d'apprentissage...).

##### **Stage 1**

##### **Période 2 (après le stage 1)**

Responsabilité professionnelle de l'enseignant ; Parcours de formation pour les élèves, individualisation des formations ; Elaboration / Finalisation des projets ; Bilan sur les projets finalisés ; Lien avec l'épreuve orale

### ***Modalités de contrôle***

L'utilisation de la plateforme et le principe de validation des compétences seront explicités par les enseignants lors des premiers TD.

La compensation de cette ECUE s'exerce lorsque la note de l'ECUE est au minimum de 8/20 en M1. Attention, en M2, l'ECUE est validée par l'acquisition d'une note minimale de 10/20.

### ***Les enseignants***

- sur Toulon et Draguignan : Heiser Laurent, [Laurent.Heiser@ac-nice.fr](mailto:Laurent.Heiser@ac-nice.fr);
- Sur Nice : Luc Frénois, [Luc.Frenois@unice.fr](mailto:Luc.Frenois@unice.fr) ; Cindy De Smet, [Cindy.DE-SMET@unice.fr](mailto:Cindy.DE-SMET@unice.fr) .

## **Mise en situation professionnelle UE5 ou 4**

### **Stage – UE5 ou 4 – ECUE1 – M1**

#### ***Le calendrier***

Deux périodes de deux (à trois) semaines chacune assurent une entrée progressive dans le métier. Chaque période est précédée par une préparation du stage et suivie d'ateliers d'analyse de situations professionnelles placés sous la responsabilité d'un enseignant.

M1	Semestre 1 – Novembre, début Décembre	Stage d'observation et de pratique accompagnée
	Semestre 2 – Avril / Mai après les épreuves écrites du concours	Stage de pratique accompagnée

#### ***Le choix des terrains de stage et l'accueil dans les établissements***

Pour chaque stage, les étudiants de M1 sont accueillis, parfois en binômes, dans la classe d'un enseignant titulaire. Ces enseignants ont été, avec leur accord, désignés par l'IA-IPR de la discipline pour assumer cette tâche. Ils sont informés par l'ESPE des objectifs et des modalités de stage, et ils participent à son évaluation.

#### ***Les conventions de stages***

Chaque stage, selon sa nature, fait l'objet d'une convention spécifique. Aucun départ en stage ne peut avoir lieu sans que celle-ci soit signée par l'établissement, la direction de l'ESPE et l'étudiant. La personne à contacter à la scolarité de George V est Madame Dominique Ceravolo, soit par téléphone au 04.93.53.75.29 ou par mail [Dominique.CERAVOLO@unice.fr](mailto:Dominique.CERAVOLO@unice.fr).

## Premier stage de OPA

UE 5	Mise en situation professionnelle					
M1 – S1	Obligatoire	Responsable	Stage	Accompagnement du stage	MCC	ECTS
		Enseignant/ responsable de parcours	2 (ou 3) semaines	10 heures	Validé / non validé	1

### *I- Cadrage Général*

#### 1) Objectifs et finalités du stage

Le stage a pour objet de donner à l'étudiant une vision aussi complète et cohérente que possible de l'institution dans laquelle il sera appelé à évoluer et de tous les aspects du métier d'enseignant, qu'il s'agisse du travail avec les élèves et avec les autres professeurs, du fonctionnement de l'établissement scolaire ou encore du dialogue avec les parents.

Le stage a aussi plus particulièrement pour but de préparer l'étudiant se destinant à l'enseignement à se familiariser progressivement avec la façon dont les connaissances et les compétences fixées par les programmes d'enseignement peuvent être transmises aux élèves. Il est conçu et organisé comme une aide et une préparation à la prise en responsabilité d'une classe.

Cette période de stage s'accompagne à l'université, outre les enseignements disciplinaires, didactiques, transversaux et de culture scientifique, de 10 heures de formation professionnelle spécifique avant, pendant et après le stage afin de préparer l'étudiant à son travail d'observation, de pratique accompagnée et d'analyse.

#### 2) Le contenu du stage, activités confiées au stagiaire

Le stage doit permettre au stagiaire d'observer la pratique quotidienne d'un enseignant mais également le fonctionnement général d'un établissement scolaire. Il permet également de s'exercer à la conduite de la classe sous l'autorité et avec l'aide et les conseils du professeur d'accueil.

### *II – Activités/suggestions*

#### 1) Les observations/pratiques en classe

- Une rencontre avec l'étudiant(e) si possible avant le début des observations, afin de poser les cadres du stage et de lui permettre de préparer ses observations ;

- Un accord sur les conditions de l'observation (ex : acceptez-vous d'être enregistré ? Ont-ils une table pour pouvoir apporter un ordinateur ou doivent-ils noter sur leurs genoux ? ...);
- Une explication en amont du cours observé pour fixer les cadres de celui-ci (position du cours dans l'année, objectifs, caractéristiques de la classe...);
- Des éléments de pratique accompagnée, après un temps de simple observation, activités convenues avec l'étudiant(e), limitées en présence du tuteur : élément d'un cours, correction de quelques copies et remise des travaux, TD à élaborer et/ou animer, activité, encadrement d'élèves... Pour ces éléments d'activité en classe, le tuteur reste la personne-ressource et validera les activités avant le travail en classe.
- Une analyse et un bilan de l'étudiant sur son activité durant le stage.

## 2) Connaissance du monde professionnel

Dans la mesure des possibilités et du calendrier, le tuteur peut aider/conseiller l'étudiant à :

- Rencontrer d'autres professeurs, dans la discipline de référence, mais aussi dans d'autres disciplines, dans la limite de l'acceptation des enseignants ;
- Rencontrer la communauté éducative : Proviseur, proviseur-adjoint, CPE, ...
- Participer aux rencontres collectives/individuelles avec les parents d'élèves ;
- Découvrir le CDI, les outils utilisés dans l'établissement du type TBI, ENT... ;
- Participer aux Conseils d'établissement, dans la mesure de l'acceptation de tous les acteurs : Conseils de classe, Conseil de Vie Lycéenne, ...

## Second stage de OPA

UE 5	Mise en situation professionnelle					
M1 – S2	Obligatoire	Responsable	Stage	Accompagnement du stage	MCC	ECTS
		Enseignant/responsable de parcours	2 semaines	20 heures	Validé / non validé	2

### I- Cadrage Général

Ce stage s'inscrit dans le cadre de la formation et du projet personnel et professionnel de l'étudiant. Il fait suite au stage d'observation qui a eu lieu en novembre.

#### 1) Objectifs et finalités du stage

Le premier stage était, pour la majorité des étudiants, un stage de découverte. Il a été l'occasion d'alterner des temps d'observation et d'intervention progressive et ponctuelle.

Ce dernier point est au cœur de ce second stage qui doit être conçu et organisé comme une aide et une préparation à la prise en responsabilité d'une classe.

Cette période de stage s'accompagne à l'université, outre les enseignements disciplinaires, didactiques, transversaux et de culture scientifique, de 20 heures de formation professionnelle spécifique avant, pendant et après le stage afin de préparer l'étudiant à son travail de pratique accompagnée et d'analyse.

## 2) Le contenu du stage, activités confiées au stagiaire

Ce second stage doit permettre au stagiaire de s'exercer à la conduite de la classe sous l'autorité et avec l'aide et les conseils du professeur d'accueil.

### *II – Missions du tuteur et de l'étudiant*

- ❖ Il revient au tuteur de confier au(x) stagiaire(s) la prise en main partielle ou totale de séquences d'enseignement dont le contenu lui aura été présenté préalablement et, à posteriori, de procéder à l'analyse de la conception de la séance, de la prise en compte des réponses des élèves, ... avec le(s) stagiaire(s).
  
- ❖ Il incombe à l'étudiant stagiaire de se conformer à l'emploi du temps qui lui sera assigné par le chef d'établissement. Ce stage lui permettra de :
  - Construire des outils de préparation de classe,
  - Analyser leur propre pratique (réflexive) au travers de débriefing avec le tuteur,
  - Repérer des profils scolaires et de recueillir des données sur la classe ou les élèves, notamment sur les dispositifs d'accompagnement de ces derniers (PPRE,...).

=> **Un rapport de stage** est produit par le tuteur à la fin de chaque stage. L'étudiant est tenu de constituer **un dossier** comportant l'ensemble de ces rapports tout au long de son cursus et de le mettre à disposition du tuteur ou de tout autre visiteur de l'Éducation Nationale ou de l'Université.

### *Evaluation du stage*

Les comptes rendus de stage sont détaillés en *annexe 3*.

### **L'initiation à la recherche : Culture scientifique – UE5 ou 4 – ECUE2 du S2**

UE4 – ECUE2	Culture scientifique				
M1 –	Obligatoire	Responsable	TD	Modalités d'évaluation	ECTS

S2		Enseignant	10 heures	Contrôle continu	4
----	--	------------	-----------	------------------	---

## Plagiat

Pour tous les travaux personnels que vous serez amenés à rendre (écrits des différentes UE ou ECUE du Master), le plagiat est lourdement sanctionné. Le plagiat consiste à prétendre être l'auteur de l'écrit de quelqu'un d'autre. Cela enfreint les règles liées à la propriété intellectuelle. Les propos empruntés à d'autres auteurs doivent figurer entre guillemets et les références être précisées, tout en étant une proportion minime du devoir (20% maximum).

Pour information, les enseignants ont à leur disposition un logiciel « anti-plagiat » Compilatio.

Sachez que plusieurs étudiants ont été sanctionnés et que cela peut aller jusqu'à une exclusion de l'université.

## Evaluation de la formation

Vous trouverez les Modalités générales de Contrôle des Connaissances (MCC) complètes en *annexe 5*.

En voici une synthèse pour le M1 MEEF :

	<b>MASTER 1</b>
<b>VALIDATION</b>	Moyenne de l'année égale ou supérieure à 10/20. Compensation des semestres sous réserve de validation des seuils. Les seuils s'appliquent au niveau de l'UE pour la mention « 2d degré ».
<b>MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE</b>	Validée de façon binaire. Acquis/ Non acquis. Délivre uniquement des ECTS. Non compensable. Non capitalisable.
<b>MÉMOIRE PROFESSIONNEL</b>	
<b>LV</b>	Seuil à 8. Moyenne capitalisable si note supérieure ou égale à 10/20.
<b>TICE</b>	Seuil à 8. Moyenne capitalisable si note supérieure ou égale à 10/20.
<b>AUTRES UE et ECUE</b>	Seuil à 8 au niveau de chaque UE. Compensable si validation des seuils. Moyenne capitalisable si note supérieure ou égale à 10/20.

## Concours du second degré

Le calendrier de l'ensemble des concours du second degré (CAPET, CAPLP, CPE, CAPES, CAPEPS) est disponible sur le [site du ministère de l'éducation nationale](#).

Les lieux et dates des épreuves d'admission peuvent être consultés sur [Publinet](#).



## Annexe 1 : Coordonnateurs des différents parcours M1/M2 MEEF

Dans toute correspondance (mail, courrier), merci de préciser M1 + Discipline.

Anglais	UNS	Bénédicte GUILLAUME	M1		<a href="mailto:Benedicte.GUILLAUME@unice.fr">Benedicte.GUILLAUME@unice.fr</a>
		Simona OLIVA		M2	<a href="mailto:simona.oliva@unice.fr">simona.oliva@unice.fr</a>
	UTLN	Pierre-François PEIRANO	M1		<a href="mailto:pierre-francois.peirano@univ-tln.fr">pierre-francois.peirano@univ-tln.fr</a>
		Salhia BEN-MESSAHEL		M2	<a href="mailto:salhia.ben-messahel@univ-lille.fr">salhia.ben-messahel@univ-lille.fr</a>
Conseiller Principal d'Education (CPE)	UNS	Rania HANAFI	M1	M2	<a href="mailto:Rania.HANAFI@unice.fr">Rania.HANAFI@unice.fr</a>
Education Physique et Sportive (EPS)	UNS	Rémi BARILI David SETTE	M1		<a href="mailto:Remi.BARILI@unice.fr">Remi.BARILI@unice.fr</a> <a href="mailto:David.SETTE@unice.fr">David.SETTE@unice.fr</a>
		Xavier LOPEZ David SETTE		M2	<a href="mailto:Xavier.LOPEZ@unice.fr">Xavier.LOPEZ@unice.fr</a> <a href="mailto:David.SETTE@unice.fr">David.SETTE@unice.fr</a>
Lettres	UNS	Isabelle VEDRENNE-FAJOLLES	M1		<a href="mailto:isabelle.vedrenne-fajolles@unice.fr">isabelle.vedrenne-fajolles@unice.fr</a>
		Véronique MONTAGNE		M2	<a href="mailto:Veronique.MONTAGNE@unice.fr">Veronique.MONTAGNE@unice.fr</a>
	UTLN	Guillaume BERTHON	M1		<a href="mailto:berthon@univ-tln.fr">berthon@univ-tln.fr</a>
		Alain DEMARCO		M2	<a href="mailto:Alain.DEMARCO@unice.fr">Alain.DEMARCO@unice.fr</a>
Musique	UNS	Annick FIASCHI-DUBOIS	M1	M2	<a href="mailto:annick.fiaschi-dubois@unice.fr">annick.fiaschi-dubois@unice.fr</a>
Histoire-Géographie	UNS	Eric CHAUDRON	M1	M2	<a href="mailto:eric.chaudron@unice.fr">eric.chaudron@unice.fr</a>
Lettres – Histoire-Géographie	UNS	Eric CHAUDRON		M2	<a href="mailto:eric.chaudron@unice.fr">eric.chaudron@unice.fr</a>
Mathématiques	UNS	Denis TORRALBA	M1		<a href="mailto:Denis.Torralba@unice.fr">Denis.Torralba@unice.fr</a>
		Alain PATRITI		M2	<a href="mailto:alain.patriti@unice.fr">alain.patriti@unice.fr</a>
	UTLN	Hubert PREBET Jean-Marie BARBAROUX	M1		<a href="mailto:Hubert.PREBET@unice.fr">Hubert.PREBET@unice.fr</a> <a href="mailto:jean-marie.barbaroux@univ-tln.fr">jean-marie.barbaroux@univ-tln.fr</a>
		Thierry ASTRUC		M2	<a href="mailto:Thierry.ASTRUC@unice.fr">Thierry.ASTRUC@unice.fr</a>
Espagnol	UNS	Christine DI-	M1		<a href="mailto:christine.di-benedetto@unice.fr">christine.di-benedetto@unice.fr</a>

		<b>BENEDETTO</b>			
		Marie-Laure ACQUIER		M2	<a href="mailto:Marie-Laure.ACQUIER@unice.fr">Marie-Laure.ACQUIER@unice.fr</a>
	UTLN	Jose GARCIA-ROMEU	M1	M2	<a href="mailto:jose.garcia-romeu@univ-tln.fr">jose.garcia-romeu@univ-tln.fr</a>
Économie gestion	UNS	Marie-Hélène BONIFASSI	M1	M2	<a href="mailto:marie-helene.bonifassi@unice.fr">marie-helene.bonifassi@unice.fr</a>
Sciences Economiques et Sociales (SES)	UNS	Géraldine BOZEC	M1	M2	<a href="mailto:Geraldine.BOZEC@unice.fr">Geraldine.BOZEC@unice.fr</a>
Italien	UNS	Véronique MERIEUX	M1	M2	<a href="mailto:Veronique.MERIEUX@unice.fr">Veronique.MERIEUX@unice.fr</a>
Sciences et Vie de la Terre (SVT)	UNS	Jean-Marc. LARDEAUX	M1		<a href="mailto:Jean-Marc.LARDEAUX@unice.fr">Jean-Marc.LARDEAUX@unice.fr</a>
		Fabrice JOUFFRAY		M2	<a href="mailto:Fabrice.JOUFFRAY@unice.fr">Fabrice.JOUFFRAY@unice.fr</a>
Sciences Physiques - Chimie	UNS	Didier ORLANDI	M1	M2	<a href="mailto:Didier.ORLANDI@unice.fr">Didier.ORLANDI@unice.fr</a>
Maths – Sciences	UNS	Alain PATRITI		M2	<a href="mailto:alain.patriti@unice.fr">alain.patriti@unice.fr</a>
Allemand	UNS	Christine SCHMIDER	M1	M2	<a href="mailto:Christine.SCHMIDER@unice.fr">Christine.SCHMIDER@unice.fr</a>
ST2I2e	UNS	Joseph KOUNEIHHER	M1	M2	<a href="mailto:joseph.kouneiher@unice.fr">joseph.kouneiher@unice.fr</a>
Documentation	UNS	Dominique CHABANT	M1	M2	<a href="mailto:Dominique.CHABANT@unice.fr">Dominique.CHABANT@unice.fr</a>

## Annexe 2 : Coordonnées scolarités et secrétariats

*Dans toute correspondance (mail, courrier), merci de préciser M(1 ou 2) (PFSE) + Discipline.*

Nom	Parcours ou fonction	Adresse électronique	Téléphone
<b>SCOLARITES et SECRETARIATS PEDAGOGIQUES <a href="mailto:scol2D@listes.espe-nice-toulon.fr">scol2D@listes.espe-nice-toulon.fr</a></b>			
<b>NICE</b>			
Sabine COURTIN	<i>Responsable du Service scolarité</i>	<a href="mailto:Sabine.COURTIN@unice.fr">Sabine.COURTIN@unice.fr</a>	04 93 53 75 32
Stéphanie BONIFASSI	<i>EPS, Documentation, SES, Éco-Gestion, Histoire-Géographie, Lettres-Histoire</i>	<a href="mailto:Stephanie.BONIFASSI@unice.fr">Stephanie.BONIFASSI@unice.fr</a>	04 93 53 75 69
Wendy PROCURANTI	<i>Maths, Physique-Chimie, SVT, Maths-Sciences</i>	<a href="mailto:Wendy.PROCURANTI@unice.fr">Wendy.PROCURANTI@unice.fr</a>	04 93 53 75 35
Claire PELLEGRINO	<i>Langues, Lettres, Musique</i>	<a href="mailto:Claire.PELLEGRINO@unice.fr">Claire.PELLEGRINO@unice.fr</a>	04 93 53 75 33
Christelle JAUBERT	<i>LV, CLES</i>	<a href="mailto:Christelle.JAUBERT@unice.fr">Christelle.JAUBERT@unice.fr</a>	04 93 53 75 32
Dominique CERAVOLO	<i>Parcours adapté, Stages pour les non-PFSE</i>	<a href="mailto:Dominique.CERAVOLO@unice.fr">Dominique.CERAVOLO@unice.fr</a>	04 93 53 75 29
<b>TOULON – LA SEYNE</b>			
Christine LEFEBVRE	<i>Culture commune</i>	<a href="mailto:Christine.LEFEBVRE@unice.fr">Christine.LEFEBVRE@unice.fr</a>	04 94 10 98 62
Delphine ESPOSITO	<i>Maths</i>	<a href="mailto:delphine.esposito@univ-tln.fr">delphine.esposito@univ-tln.fr</a>	04 94 14 23 00
Fanny DOLLONE	<i>Lettres, Espagnol, Anglais</i>	<a href="mailto:dollone@univ-tln.fr">dollone@univ-tln.fr</a>	04 94 14 29 67
<b>DRAGUIGNAN</b>			
Berengère MATHIEU	<i>CPE, STI</i>	<a href="mailto:Berengere.MATHIEU@unice.fr">Berengere.MATHIEU@unice.fr</a>	04 94 60 44 74

## Annexe 3 : Compte-rendu de visite de Stage – UE5 – ECUE1

<b>Master 1 MEEF</b>  <b>- Stage de pratique accompagnée -</b>  <b>Attestation de stage du tuteur de stage</b>
--

Cette attestation est à remettre au plus tard 10 jours après la fin du stage au service de scolarité du centre George V :

- soit par la poste à l'adresse suivante : ESPE - A l'attention de Mme Ceravolo (bureau 323) - 89 avenue George V – 06046 Nice Cedex 1
- soit par mail à l'adresse suivante : [Dominique.CERAVOLO@unice.fr](mailto:Dominique.CERAVOLO@unice.fr)

Nom de l'étudiant :	Prénom :
Parcours (Discipline) :	
Lieu du stage :	
Établissement :	Niveau(x) de classe(s) :
Nom du tuteur de stage :	

Vous venez de recevoir dans votre classe un étudiant de master 2 MEEF. Quel est votre avis sur : *(ces indicateurs sont extraits du référentiel de compétences du professeur du 25 juillet 2013 – Cf. extrait ciblé pour le stage M1 ci-joint)*

- 1) Son assiduité et sa ponctualité ; le respect du règlement intérieur de l'établissement et des règles de sécurité ; son attitude et son langage :
- 2) Sa capacité à élaborer une séquence, une séance :
- 3) Sa capacité à conduire des apprentissages, votre appréciation :  
*Nombres de séances partielles ou totales confiées au stagiaire :*
- 4) Sa capacité à prendre en charge un groupe d'élèves ou la classe :

5) Sa capacité à conduire une première analyse réflexive sur sa pratique ou celle d'un pair, sur les outils et matériel utilisés, sur les apprentissages des élèves et leur attitude :

6) Son investissement personnel au cours de ce stage :

7) Sa capacité à écouter les conseils et à les mettre en œuvre :

8) Sa maîtrise de la discipline :

9) Sa capacité à prendre en compte la diversité des élèves :

**Appréciation générale et autres points éventuels à préciser :**

**Conseils :**

**Signature du tuteur de stage :**

**Pris connaissance le :**

**Signature de l'étudiant :**

## ANNEXE 1

### Compétences retenues / référentiel 2013 pour le stage M1

#### **Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs du service public d'éducation**

- Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école,
- Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques,
- Contribuer à assurer le bien-être, la sécurité et la sûreté des élèves,
- Respecter et faire respecter le règlement intérieur.

#### **Les professeurs et les personnels d'éducation, pédagogues et éducateurs au service de la réussite de tous les élèves**

- Connaître les élèves et les processus d'apprentissage,
- Prendre en compte la diversité des élèves,

#### **Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs de la communauté éducative**

- Inscrire son intervention dans un cadre collectif, au service de la complémentarité et de la continuité des enseignements comme des actions éducatives,
- S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel,
- Réfléchir sur sa pratique - seul et entre pairs - et réinvestir les résultats de sa réflexion dans l'action,
  
- Identifier ses besoins de formation et mettre en œuvre les moyens de développer ses compétences en utilisant les ressources disponibles.

#### **Les professeurs, professionnels porteurs de savoirs et d'une culture commune**

- Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique,
- Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement,

#### **Les professeurs, praticiens (experts) des apprentissages**

- **Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves**
  - o Savoir préparer les séquences de classe et, pour cela ; identifier les objectifs, contenus, dispositifs.
  - o Différencier son enseignement en fonction des rythmes d'apprentissage et des besoins de chacun,
  - o Favoriser l'intégration de compétences transversales.
  
- **Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves**
  - o Installer avec les élèves une relation de confiance et de bienveillance,

- Favoriser la participation et l'implication de tous les élèves et créer une dynamique d'échange et de collaboration entre pairs,
- Instaurer un cadre de travail et des règles assurant la sécurité.

*\*Extrait du BO du 25 juillet 2013 définissant les compétences du professeur*

<p style="text-align: center;"><b>ANNEXE 2</b></p> <p style="text-align: center;"><b>EVALUATION</b></p>
---

**Ce stage constitue la troisième expérience de l'étudiant en classe. Il sera évalué par le tuteur de la classe. L'étudiant devra faire preuve d'un comportement irréprochable. Son stage ne sera pas validé si l'un des points suivants fait l'objet d'une évaluation négative :**

- Son assiduité et sa ponctualité ; le respect du règlement intérieur de l'établissement et des règles de sécurité ; son attitude et son langage en présence des élèves ou dans vos interactions,
  - Sa capacité à conduire des apprentissages,
  - Sa capacité à prendre en charge un groupe d'élèves ou la classe,
  - Son investissement personnel au cours de ce stage,
  - Sa capacité à conduire une première analyse réflexive sur sa pratique ou celle d'un pair, sur les outils et matériel utilisés, sur les apprentissages des élèves et leur attitude,
- Sa maîtrise de la discipline :

**Les tuteurs doivent répondre de manière la plus précise possible pour permettre aux équipes pédagogiques de ne pas autoriser un étudiant qui ne respecterait pas les principes essentiels du métier d'enseignant à poursuivre son cursus**

## Annexe 4 : Modalités Générales de contrôle des connaissances

### M1 et M2 Master MEEF Mentions 2nd degré et Encadrement Educatif

#### **Assiduité :**

Les étudiants doivent suivre tous les enseignements de toutes les unités des deux années. Tous les étudiants sont inscrits sous le régime du contrôle continu sauf ceux dispensés d'assiduité. L'assiduité des étudiants en contrôle continu est obligatoire.

L'assiduité à toutes les activités pédagogiques organisées (cours, travaux dirigés, travaux pratiques, stage en établissement, projets tutorés, conférences, films, visites d'établissements, ...) dans le cadre de la formation est obligatoire pendant toute la durée des études. L'assiduité est la première compétence de tout enseignant et personnel d'éducation (*Agir en fonctionnaire de l'état ou Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école*). Les présences seront vérifiées lors des activités pédagogiques. Les absences non justifiées seront notifiées au responsable du parcours et à la direction de l'ESPE. En cas d'absences injustifiées, le jury prendra en compte cet élément dans la validation de l'année, l'attribution de points jury ou celle d'une mention.

Concernant les étudiants boursiers, toute absence non justifiée sera comptabilisée et notifiée au service des bourses du CROUS. Les professeurs fonctionnaires stagiaires sont rémunérés pour suivre l'intégralité de la formation, les absences non justifiées seront communiquées à l'employeur qui pourra effectuer des retenues sur traitement (salaire).

#### **Justification des absences :**

Toute absence doit être justifiée par écrit et par un justificatif dans les 5 jours ouvrés :

- Auprès de la scolarité du site concerné pour les étudiants non professeurs fonctionnaires stagiaires ;
- Auprès de l'employeur avec copie à la scolarité du site concerné pour les professeurs fonctionnaires stagiaires.

Aucun justificatif ne sera pris en compte au-delà de ce délai et l'absence sera considérée de fait, comme non justifiée.

Sont considérés comme motifs valables d'absences, notamment les cas suivants :

- Maladie ou maternité avec certificat médical original ;
- Décès du conjoint, d'un parent, d'un grand-parent, d'un frère ou d'une sœur, avec acte officiel ;
- Convocation aux épreuves du permis de conduire ;



- Obligations administratives avec convocation.

### **Dispense d'assiduité :**

Peuvent être dispensés d'assiduité, les étudiants qui en font la demande via le formulaire qui indique les délais impartis pour les semestres impairs et pairs et énumère les motifs pouvant faire l'objet de la demande de dispense (tels que chargé-e de famille, situation de santé et handicap, salarié-e, titulaire d'un mandat électif, sportif de haut niveau, artiste de haut niveau, statut d'étudiant entrepreneur, engagé-e dans un double cursus).

Pour ces étudiants, la note retenue pour chaque sous UE ou UE, est celle obtenue à la session d'examen terminal ou, selon les UE, celle obtenue à partir d'un dossier personnel à constituer ou d'un stage à valider (pour le détail, se reporter aux modalités de contrôle de chaque UE de la mention et du parcours concerné).

Les stages ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une dispense d'assiduité.

**Cas particuliers des assistants en LV** : Les étudiants en poste d'assistants de langue à l'étranger pourront bénéficier de la validation des 30 ECTS du semestre 1 du Master 1 MEEF. Les étudiants sont donc dispensés du stage de semestre 1.

En revanche, les étudiants assistants à l'étranger devront passer les épreuves de Contrôle Terminal du semestre 2 du Master 1 MEEF afin de valider leur année. Ils seront dispensés du stage de semestre 2 qui sera validé en équivalence du stage à l'étranger, s'ils sont encore assistants au cours du semestre 2.

Deux cas de figure seront pris en compte :

1/ soit le S2 n'est pas validé mais les 30 ECTS du premier semestre sont acquis avec une note moyenne de 10/20. L'étudiant devra redoubler son M1 pour valider les UE du semestre 2 non validées.

2/ soit le S2 est validé et l'étudiant valide son année de M1 avec une note moyenne pour le semestre 1 équivalente à celle du S2.

Pour les étudiants en poste d'assistants et inscrits dans le MEEF 1er degré, les semestres pourront être validés selon les conventions élaborées par les établissements partenaires.

### **Convocation aux examens :**

La convocation aux examens se fera exclusivement par affichage sur les sites ESPE (sauf convocation envoyée via la messagerie universitaire dans le cas d'une formation à distance, des dispensés d'assiduité et pour les épreuves ponctuelles, comme celle de la langue vivante en M2).

### **Contrôle des connaissances :**

Les modalités d'évaluation des acquis des étudiants s'inscrivent en conformité avec la réglementation en vigueur (article L613-1 du code de l'éducation ; arrêté du 09 avril 1997, arrêté du 25 avril 2002, note de la DGSIP du 08 avril 2009) et en accord avec les règles internes à l'université telles qu'elles sont définies par les conseils (CEVU, CA).

Chaque Unité d'Enseignement fera l'objet d'un contrôle des connaissances qui peut être :

- soit un contrôle continu (notation continue résultant d'une évaluation portant sur l'ensemble des travaux et exercices écrits et/ou oraux du semestre : moyenne de 2 notes au minimum),
- soit par un contrôle continu et un examen terminal en fin de chaque semestre,
- soit par un examen terminal.

Pour le détail, se reporter aux modalités de contrôle de chaque UE de la mention et du parcours concerné

Les examens terminaux se dérouleront dans les périodes définies par le calendrier universitaire de la composante ESPE.

Pour les étudiants dispensés d'assiduité : il incombe à l'étudiant de consulter la maquette et le responsable de parcours afin de se mettre en relation avec le ou les enseignants chargés de l'UE pour connaître le détail des modalités d'évaluation. Des examens terminaux de même type que ceux organisés dans le cadre du contrôle continu, seront proposés pour chaque UE ou sous-UE en fin de semestre (sauf certaines UE qui peuvent donner lieu à un travail personnel ou à la participation à un devoir commun).

### **Compensation et validation :**

- Au sein de chaque unité d'enseignement ou éléments constitutifs de l'UE, il y a compensation entre les notes obtenues.

\* Pour le master MEEF-1<sup>er</sup> degré UNIQUEMENT : Les éléments constitutifs des UE disciplinaires (UE1, UE2 et UE3 des semestres 1, 2 et du M2) ne peuvent se compenser si une note minimum de 8 n'a pas été obtenue à chaque élément constitutif de l'UE.

- La compensation entre UE ne peut s'exercer que lorsque la note à l'UE ou ECUE (mention 1D) est au minimum de 8 (y compris pour LV et Tice). Si la note moyenne d'une UE est inférieure à 8, il ne peut y avoir compensation. Le semestre ne pourra être validé, et par voie de conséquence, l'année.
- Certaines UE sont exclues de la compensation :
  1. En M1, l'UE « Mise en situation professionnelle » (semestres 1 & 2) validée de façon binaire et délivrant uniquement des ECTS,
  2. En M2 :
    - o UE « mise en situation professionnelle et mémoire professionnel » en M2 validée avec un seuil minimum de 10, sans compensation entre les ECUE qui composent l'UE (obligation d'obtenir la moyenne de 10/20 ou plus à chacune des ECUE « stage » et « mémoire »).
    - o LV validée avec un minimum de 10 en M2 (la note moyenne attestant d'un niveau B2).
    - o ECUE Tice validée avec un minimum de 10 en M2 (la note moyenne attestant d'un niveau suffisant en Tice).
- Master 1 : Les semestres se compensent. L'année est validée lorsque l'étudiant a obtenu la moyenne générale compensée aux deux semestres (sous réserve de la validation de l'UE « mise en situation professionnelle » et des seuils de 8).
- Master 2 : La formation est annualisée. L'année est validée lorsque l'étudiant a obtenu la moyenne générale avec respect des seuils définis ci-dessus.

Pour entrer en M2 MEEF, les étudiants doivent valider un M1 MEEF, mais une étude du dossier de l'étudiant sera réalisée par la commission pédagogique d'admission notamment en cas de non admission à l'un des concours de l'Education Nationale pour proposer à l'étudiant une réorientation s'il le souhaite.

En cas d'échec au M1 MEEF, l'étudiant pourra bénéficier d'un entretien personnalisé avec le responsable de formation afin qu'une solution alternative au redoublement, plus adaptée, lui soit proposée.

#### **Redoublement :**

Le redoublement sera autorisé pour tous les étudiants :

- Ayant été assidus pour l'ensemble des cours, stages, formations spécifiques et examens,

- Et dont le nombre d'absences non justifiées ne dépassera pas 12 heures sur l'année.

### **Capitalisation :**

Les UE et sous-UE sont capitalisables hormis l'UE « mise en situation professionnelle ». En effet, l'étudiant redoublant doit effectuer le(s) stage(s) et mémoire dans le cadre de la formation même s'il a déjà validé ce(s) dernier(s) et ce en raison de la professionnalisation de la formation.

A la fin de l'année, l'étudiant conserve uniquement les UE et sous-UE pour lesquelles il a obtenu une note moyenne supérieure ou égale à 10. Une UE validée ne peut être revalidée mais un étudiant qui redouble son année, peut assister à tous les enseignements dans la limite des places disponibles et après accord de l'équipe pédagogique.

### **Coefficient**

Chaque UE et ECUE est affectée d'un coefficient égal aux ECTS.

### **Points jury**

Lorsque la moyenne générale d'un étudiant, au semestre ou à l'année, est proche d'une valeur seuil (pour les moyennes semestrielles : 10/20 ; pour les moyennes annuelles : 10/20, 12/20, 14/20, 16/20), le jury d'examen peut décider d'attribuer des « points jury » afin que la moyenne générale atteigne le seuil concerné. Dans ce cas, les « points jury » sont ajoutés directement à la moyenne générale et apparaissent explicitement sur le Procès-Verbal de délibération.

### **Rattrapage :**

Les étudiants du master MEEF ne bénéficient pas de session 2. Seul un rattrapage pourra être proposé de manière exceptionnelle et sur présentation d'un certificat médical pour les étudiants absents à un contrôle continu ou terminal qui en feront une demande motivée auprès de leur service de la scolarité. Ce rattrapage est sous la responsabilité du ou des enseignants de l'UE concernée et n'est pas de droit.

### **Stage :**

Le master étant un master à finalité professionnelle, aucune dispense d'assiduité ne sera accordée pour les stages. Tout étudiant du master s'engage à suivre l'intégralité des stages et accompagnement de stages pour valider son master.

Une disposition particulière est néanmoins accordée :

- 1) aux étudiants en poste d'assistants de langue et assistants du premier degré dans des établissements scolaires à l'étranger. Ces étudiants bénéficieront d'une dispense des stages de Master 1 MEEF.
- 2) aux étudiants bénéficiant d'un contrat EAP dans le cadre du master MEEF lorsque ce contrat correspond au

concours préparé.

3) aux étudiants non stagiaires de M1 ou de M2 MEEF qui sont sous contrat avec le Rectorat ou la DSDEN lors des périodes de stage. L'étudiant pourra être mis en stage sur son lieu d'affectation. Le suivi et l'accompagnement du stage s'effectueront dans les mêmes conditions que celles des autres étudiants.

### **Mémoire professionnel :**

Le mémoire professionnel devra être présenté et soutenu au terme du Master 2 pour tous les étudiants (y compris les fonctionnaires stagiaires – Voir profils étudiants).

### **Fraude aux examens, aux épreuves du contrôle continu :**

Nous rappelons que, dans le cadre des travaux sur des dossiers, exposés et mémoires, il est strictement interdit de reproduire sans citation des textes prélevés dans des livres, dans des cours ou sur des sites Internet. Plusieurs étudiants ont été sévèrement pénalisés (convocation devant le conseil de discipline de l'Université, annulation des résultats, suspension d'inscription à l'Université...) pour n'avoir pas tenu compte de cette interdiction. Dans le cadre des examens terminaux, il est explicitement mentionné sur le sujet d'examen si des documents sont autorisés ou non pour composer. Tout document non autorisé sera saisi sans interrompre le cours de l'épreuve. Une commission disciplinaire sera constituée et aucune attestation de réussite, ni aucun diplôme ne sera délivré à l'étudiant avant que la section disciplinaire n'ait rendu sa décision.

### **Aménagements d'études :**

#### **A - Inscription à un double cursus dans la même université**

Rappel : Un étudiant est en droit de s'inscrire à un double cursus dans la même Université dès lors qu'il s'acquitte d'une inscription administrative complémentaire. Cependant l'attention des étudiants est attirée sur le fait qu'il est souvent difficile de mener de front deux cursus différents.

#### **B - Inscription à un double cursus dans deux universités différentes**

Elle n'est possible que si les deux cursus n'existent pas dans la même université.

### ***Validation des Acquis Professionnels (VAP) et Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) :***

Les publics en formation continue se voient proposer par le biais de la VAE une validation partielle ou totale du diplôme visé en fonction des compétences acquises. Ils peuvent également faire valider leurs acquis professionnels (VAP) pour accéder à une année d'étude sans en avoir le niveau de diplôme requis.

Les imprimés de demande de validation d'acquis professionnels et validation des acquis de l'expérience sont disponibles au service UnicePro de l'université Nice Sophia Antipolis ou service de Formation Tout au Long de la Vie de l'université de Toulon.

Les demandes de validation des acquis professionnels seront examinées par la Commission VAP.

Les demandes de validation des acquis de l'expérience font l'objet d'un premier avis par les responsables de la

formation entre mai et novembre puis de la présentation d'un dossier et d'une soutenance en mai de l'année suivante devant la Commission VAE de la formation.

### **Validation des Etudes Supérieures (VES) :**

Les demandes de validation des études supérieures (VES) pour les étudiants ayant déjà validé un autre diplôme de même niveau que celui permettant d'accéder à la formation doivent déposer un dossier d'admission en joignant une demande d'équivalence ainsi que les pièces justificatives nécessaires. Les demandes seront examinées par la Commission de validation des études supérieures (entre juin et septembre).

### **Equivalences pédagogiques**

L'UE ou ECUE « contexte d'exercice du métier » ne peut donner lieu à aucune équivalence.

Des équivalences pédagogiques peuvent être obtenues pour :

ECUE Langue vivante (hors parcours 2<sup>nd</sup> degré Anglais, Espagnol, Allemand et Italien)

L'ECUE LV (hors didactique pour 1<sup>er</sup> degré) des années M1 et M2 lorsque l'étudiant a déjà validé la certification de niveau B2 du cadre européen (note attribuée 10/20, quels que soient les diplômes ou le niveau).

ECUE Tice :

L'ECUE Tice du M1 ou du M2 lorsque l'étudiant a déjà validé une certification C2i2e (note correspondant aux nombres de compétences déjà validées et en lien avec compétences abordées en M1 ou M2).

Stage :

Le stage des semestres 1 et 2 lorsque l'étudiant bénéficie d'un contrat EAP dans un établissement au cours de son cursus M1 MEEF (voir ci-dessus).

Participation au séminaire tri national « plurilinguisme-pluriculturalisme » sur le climat scolaire :

Les étudiants engagés dans ce projet, assisteront d'une part, aux journées organisées en France et d'autre part, à celles qui seront organisées à Koblenz-Landau en Allemagne et/ou celles qui se dérouleront à Madrid.

Le travail effectué lors de ce séminaire dispensera les étudiants d'une des évaluations du tronc commun du semestre concerné.

**Annexe 5 : SYNTHÈSE : M1 ET M2 MASTER MEEF Mention 2nd degré :  
COMPENSATION - VALIDATION - CAPITALISATION**

	<b>MASTER 1</b>	<b>MASTER 2</b>
<b>VALIDATION</b>	<p>Moyenne de l'année égale ou sup. à 10.</p> <p>Compensation des semestres sous réserve de validation des seuils.</p> <p>Les seuils s'appliquent au niveau de l'ECUE pour la mention « 1<sup>er</sup> degré », au niveau de l'UE pour la mention « 2d degré ».</p>	<p>Annualisée.</p> <p>Sous réserve de validation des seuils.</p> <p>Les seuils s'appliquent au niveau de l'ECUE pour la mention « 1<sup>er</sup> degré », au niveau de l'UE pour la mention « 2d degré ».</p>
<b>MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE</b>	<p>Validée de façon binaire.</p> <p>Délivre uniquement des ECTS.</p> <p>ACQ/ NON ACQ</p> <p>Non compensable.</p> <p>Non capitalisable.</p>	<p>Seuil à 10.</p> <p>Non compensable.</p> <p>Non capitalisable</p>
<b>MÉMOIRE PROFESSIONNEL</b>		<p>Seuil à 10.</p> <p>Non compensable.</p> <p>Non capitalisable</p>
<b>LV</b>	<p>Seuil à 8.</p> <p>Moyenne capitalisable si note sup. ou égale à 10/20</p>	<p>Seuil à 10.</p> <p>Non compensable.</p> <p>Note égale ou sup. à 10 = niveau B2</p>
<b>TICE</b>	<p>Seuil à 8.</p> <p>Moyenne capitalisable si note sup. ou égale à 10/20</p>	<p>Seuil à 10.</p> <p>Non compensable.</p>
<b>AUTRES UE et ECUE</b>	<p>Seuil à 8</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- au niveau de chaque ECUE pour la mention « 1<sup>er</sup> degré »</li> <li>- au niveau de chaque UE pour la mention « 2d degré »</li> </ul> <p>Compensable si validation des seuils.</p> <p>Moyenne capitalisable si note sup. ou égale à 10/20</p>	<p>Seuil à 8.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- au niveau des ECUE constitutives des UE pour la mention « 1<sup>er</sup> degré »</li> <li>- au niveau des UE pour la mention « 2d degré »</li> </ul> <p>Compensables si validation des seuils.</p> <p>Moyenne capitalisable si note sup. ou égale à 10/20</p>

## Annexe 6 : Abréviations – Sigles - Acronymes

1D : premier degré (école préélémentaire (maternelle) et élémentaire) ou école primaire

2D : second degré (collège et lycée)

Agrégation : Le professeur agrégé enseigne principalement dans les lycées, les classes préparatoires aux grandes écoles et dans les sections de techniciens supérieurs (BTS).

ASH : Adaptation scolaire et Scolarisation des élèves en situation de handicap

B2 : niveau intermédiaire du CLES

BEP : Besoins éducatifs particuliers ou Brevet d'études professionnelles

C2i2e : certificat Informatique et Internet niveau 2 – Enseignant

CANOPé : le réseau Canopé édite des ressources pédagogiques transmédias (imprimées, numériques, mobiles, TV), répondant aux besoins de la communauté éducative. Il conjugue innovation et pédagogie pour faire entrer l'École dans l'ère du numérique.

CAPES : certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré

CAPET : certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique

CAPLP : Certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel

CAPEPS : certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive

CLES : certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur décliné en trois niveaux (B1, B2 et B3)

CPE : Conseiller principal d'éducation

CRL : Centre de ressources en langue

CSM : Conseil Supérieur de la Magistrature

DA : Etudiant dispensé d'assiduité (les PFSE ne peuvent en aucun cas être concernés)

ECTS : abréviation du terme [anglais](#) « European Credits Transfer System »

E.C.U.E. : Elément Constitutif d'une Unité d'Enseignement

EPL : Etablissement Public local d'enseignement (collège et lycée)

EPS : Education Physique et Sportive

ESPE : Ecole supérieure du Professorat et de l'éducation

FAD : formation à distance



H ETD : heures équivalent Travaux dirigés

I.A. –I.P.R. : Inspecteur d'académie- Inspecteur pédagogique régional.

LV : Langue vivante

M1 : 1<sup>ère</sup> année de Master (on parle de Master 1)

M2 : 2<sup>ème</sup> année de Master (on parle de Master 2)

MCC : Modalités de Contrôle de Connaissances

MDPH : Maisons Départementales des Personnes Handicapées

MEEF : Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation

NE : Numérique éducatif

OPA : Observation et Pratique Accompagnée (stage)

PA : Pratique Accompagnée (stage)

PdT : Praticien de terrain (personnel du Rectorat intervenant dans la formation : enseignant ; chef d'établissement, Inspecteur IA IPR,....)

PFSE : Etudiant de l'espé inscrit en M2 qui est lauréat d'un concours de l'éducation nationale ; il effectue un mi-temps en établissement sur les journées dédiées et il est formation à l'espé sur les autres demi-journées.

PLC : professeurs de lycée et collège

S1 et S2 : premier semestre de l'année de M1 et second semestre de l'année de M2

S3 et S4 : semestres de l'année de M2

SES : Sciences Economiques et Sociales

STI2D : sciences et technologies de l'industrie et du développement durable

SVT : Sciences et Vie de la Terre

TICE : Technologie de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement

U.E. : Unité d'enseignement

ULIS : Les unités localisées pour l'inclusion scolaire

UNS : Université de Nice Sophia Antipolis

UTLN : Université de Toulon.

## Annexe 7 : Calendrier de l'année scolaire 2018-2019

SEPTEMBRE			OCTOBRE			NOVEMBRE			DECEMBRE			JANVIER			FEVRIER			MARS			AVRIL			MAI			JUN		
1	S		1	L	Election des délégués	1	J		1	S		1	M	Pause Pédagogique	1	V		1	V		1	L		1	M		1	S	
2	D		2	M		2	V		2	D		2	M		2	S		2	S		2	M		2	J		2	D	
3	L	36	3	M		3	S		3	L		3	J	1	3	D		3	D		3	M		3	V	18	3	L	Notes CC
4	M	Rentrée Nice 13h30	4	J	40	4	D		4	M		4	V		4	L		4	L		4	J	14	4	S		4	M	
5	M	Rentrée Draguignan 10h30	5	V		5	L		5	M		5	S		5	M		5	M		5	V	Dépôt Sujet n°2 TC	5	D		5	M	
6	J	Rentrée Toulon 10h15	6	S		6	M		6	J	49	6	D		6	M	Réunions des délégués Nice	6	M		6	S		6	L		6	J	23
7	V	Début des cours	7	D		7	M		7	V		7	L	Examens	7	J	Réunions des délégués Var	7	J	10	7	D		7	M		7	V	
8	S		8	L		8	J	45	8	S		8	M		8	V	6	8	V		8	L		8	M		8	S	
9	D		9	M		9	V		9	D		9	M		9	S		9	S		9	M	15	9	J		9	D	
10	L		10	M	Réunions des délégués Nice	10	S		10	L		10	J	2	10	D		10	D		10	M		10	V	19	10	L	
11	M		11	J	Réunions des délégués Var	11	D		11	M		11	V	Dépôt Sujet n°1 TC	11	L		11	L		11	J		11	S		11	M	
12	M		12	V	41	12	L	Stage EPS	12	M		12	S	Notes CC	12	M		12	M		12	V		12	D		12	M	
13	J	37	13	S		13	M		13	J		13	D		13	M	7	13	M		13	S		13	L	Examens	13	J	24
14	V		14	D		14	M	46	14	V	50	14	L		14	J	Jury	14	J	11	14	D	Pause Pédagogique	14	M		14	V	Notes CT
15	S		15	L		15	J		15	S		15	M		15	V	Sujet n°2 TC	15	V		15	L		15	M		15	S	
16	D		16	M		16	V		16	D		16	M		16	S		16	S		16	M		16	J		16	D	
17	L		17	M		17	S		17	L		17	J	3	17	D		17	D		17	M		17	V		17	L	
18	M		18	J	42	18	D		18	M		18	V		18	L	Pause Pédagogique	18	L		18	J	16	18	S		18	M	
19	M		19	V		19	L	Stage tous parcours	19	M		19	S		19	M		19	M		19	V		19	D		19	M	
20	J	38	20	M		20	M		20	J	51	20	D		20	M		20	M	12	20	S		20	L		20	J	25
21	V		21	D		21	M		21	V	Sujet n°1 TC	21	L		21	J	8	21	J		21	D		21	M		21	V	
22	S		22	L		22	J		22	S		22	M		22	V		22	V		22	L		22	M	21	22	S	
23	D		23	M		23	V		23	D	Pause Pédagogique	23	M		23	S		23	S		23	M		23	J		23	V	
24	L		24	M		24	S		24	L		24	J	4	24	D		24	D		24	M		24	V		24	L	
25	M		25	J		25	D		25	M		25	V		25	L		25	L	Début des stages n°2	25	J	17	25	S		25	M	Jury
26	M		26	V		26	L		26	M		26	S		26	M		26	M		26	V		26	D		26	M	
27	J		27	S		27	M		27	J	52	27	D		27	M	9	27	M		27	S		27	L		27	J	26
28	V	39	28	D		28	M		28	V		28	L	Notes CT	28	J		28	J		28	D		28	M		28	V	
29	S		29	L	Pause Pédagogique	29	J		29	S		29	M		29	M		29	V		29	L		29	M	22	29	S	
30	D		30	M		30	V		30	D		30	M	5	30	M		30	S		30	M		30	J		30	D	
			31	M					31			31	J					31	D					31	V				